

Règlement Interclubs Départementaux Adultes

Saison 2018-2019

1) **GENERALITES :**

1.1 Le championnat départemental interclubs du Comité des Hautes-Alpes de Badminton (ci-après désigné par "Comité 05") est une compétition fédérale départementale, autorisée, organisée par le Comité 05 et homologuée par la ligue PACA.

Le Comité 05 en délègue la gestion à une commission chargée des interclubs départementaux (ci-après désignée par "CoDÉIcd").

1.2 La CoDÉIcd est responsable devant le Conseil d'Administration du Comité 05 qui statue.

Le championnat interclubs Départemental se déroule dans le respect de tous les règlements de la FFBaD.

Les règlements : Généraux des Compétitions de la Fédération et celui des Interclubs nationaux font référence pour toute situation non écrites dans ce règlement départemental.

1.3 Le championnat départemental interclubs est hiérarchiquement situé au-dessous du championnat régional interclubs PACA. Le championnat départemental interclubs oppose des équipes de clubs affiliés au Comité 05. Les équipes sont constituées de joueurs licenciés dans les clubs affiliés au Comité 05.

1.4 Le championnat départemental interclubs comportera trois divisions :

- La division 1, appelée Départementale 1 : ICD1 ;
- La division 2, appelée Départementale 2 : ICD2 ;
- La division 3, appelée Départementale 3 : ICD3.

Pour cette saison, les divisions Départementales 1,2,3 seront constituées d'une poule unique de 4 équipes qui joueront en match aller-retour.

1.5 Les équipes sont opposées entre elles au cours de "rencontres" comportant des matchs dans les 3 disciplines (simples, doubles et mixtes). Les rencontres ont lieu au cours de "journées" (matinée, après-midi ou soirée) regroupant, le cas échéant, plusieurs équipes. Les journées seront composées de 1, 2 ou 3 "rotations". Une rotation est l'ensemble des rencontres ayant lieu à la même heure et au même endroit.

Le championnat se déroule sur un nombre de journées à préciser pour toutes les divisions.

Un calendrier de journées sera constitué pour toutes les divisions.

1.6 Le site internet BadNet et le logiciel BadNetplus seront utilisés pour la gestion de toutes les rencontres.

2) **PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES :**

2.1 A l'issue de la saison, et sous réserve des dispositions au chapitre 4, les divisions sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats de la saison précédente :

- Seule l'équipe championne de l'ICD1 peut être promue en R3 alors que l'équipe classée en dernière place de l'ICD1 est reléguée en ICD2 et est remplacée par l'équipe classée à la première place de l'ICD2. Il en va de même entre l'ICD2 et l'ICD3 ;

- Aucune division ne doit comprendre plus d'une équipe du même club (à l'exception de l'ICD3) ;

Si l'équipe championne de l'ICD1 qualifiée pour la promotion en R3 est du même club qu'une équipe déjà présente en R3, les équipes classées aux rangs suivants dans la même poule ne sont pas promues à sa place ;

- Si une équipe est reléguée de R3 dans la division ICD1 où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière est aussi reléguée, quel que soit son classement, dans la division inférieure ;

- Si l'équipe championne de l'ICD2 qualifiée pour la promotion en division ICD1 est du même club qu'une équipe déjà présente en ICD1, les équipes classées aux rangs suivants dans la même poule ne sont pas promues à sa place ;

- Si une équipe est reléguée de l'ICD2 dans la division ICD3 où une autre équipe du même club est déjà présente, cette dernière est maintenue également.

Si un cas exceptionnel se présentait, la CoDéIcd prendrait les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt du championnat.

3) OBLIGATIONS DES EQUIPES PARTICIPANTES :

3.1 Pour pouvoir inscrire une équipe dans le championnat Interclubs départemental, le club devra, avant de s'inscrire, avoir licencié dans son club les officiels techniques suivants : 2 GEO.

3.2 Une dérogation peut être accordée, avant le début de la saison, par la CoDéIcd si le club s'engage à être en conformité avec l'article 8.1 à la date mentionnée dans la dérogation accordée par la CoDéIcd.

3.3 Tout club n'étant pas conforme avec les articles 3.1 et 3.2, à la date d'inscription, soit à la date de la dernière journée, soit à la date mentionnée sur la dérogation ne pourront pas inscrire d'équipe la saison suivante.

3.4 Les joueurs d'une même équipe en ICD1 doivent jouer les rencontres de chaque journée avec un maillot de même couleur avec le nom du club ou le nom de la ville du club dans le dos.

Les joueurs d'une même équipe en ICD2 doivent jouer les rencontres de chaque journée avec un maillot de même couleur.

Les joueurs d'une même équipe en ICD3 doivent jouer les rencontres de chaque journée avec un maillot de couleur homogène.

3.5 Les capitaines devront s'assurer que les joueurs de leur équipe, participant à une journée donnée, soient bien inscrits sur BadNet avant cette rencontre. Dans le cas contraire, il devra les inscrire sur BadNet.

3.6 Le capitaine de chaque équipe devra, quel que soit le résultat de son équipe sur les rencontres, saisir et valider les résultats des rencontres dans un délai de 72 heures après le début de la rencontre, soit par exemple, au plus tard le mercredi matin 10h00 pour une rencontre ayant eu lieu le dimanche à 10h00.

4) INSCRIPTION DES EQUIPES :

4.1 Les équipes qualifiées doivent confirmer leur inscription pour la saison. Cette confirmation s'effectue en renvoyant le formulaire d'engagement, au plus tard avant la date limite d'inscription du **30 Octobre**. Aucune inscription ne sera validée sans le formulaire d'engagement dûment rempli, signé et renvoyé par mail au Comité 05 : "codep.05.bad@gmail.com".

4.2 L'inscription d'une équipe est validée par la CoDéIcd, après règlement des amendes éventuelles en cours et / ou application de sanctions sportives.

4.3 Les droits d'inscription des équipes de clubs sont gratuits dans les 3 Divisions.

4.4 Une équipe est validée par la CoDéIcd lorsque son club fournit, avant la première rencontre, la feuille d'inscription avec la liste des titulaires, (3 hommes et 3 femmes minimum) et éventuellement les remplaçants, qui seront diffusée aux autres clubs et visible sur BadNet.

4.5 Une équipe inscrite qui déclare forfait ou qui annule son inscription après la date limite d'inscription est classée dernière de sa division. Au-delà du **01 Décembre**, une amende symbolique de 10€ sera appliquée.

5) COMPOSITION DES EQUIPES :

5.1 Dans ce championnat départemental, une équipe ne peut être composée que de joueurs licenciés dans le club engagé. Ces joueurs et joueuses devront être :

- Autorisés à jouer en compétition, licenciés et présent sur BadNet ;
- En conformité avec le règlement en vigueur en ce qui concerne les joueurs étrangers non assimilés ;
- En conformité avec le règlement des mutations de la Fédération.

Les joueurs de catégorie minimales mutés et les joueurs plus jeunes que minimales ne sont pas autorisés à jouer en interclubs départemental.

5.2 Conformément au RGC, chaque joueur mineur inscrit, et présent dans la salle, à la rencontre **doit être accompagné par un représentant responsable majeur** qui est, ou le représentant légal de l'enfant, ou désigné par le représentant légal de l'enfant ET qui doit signer la feuille d'autorisation parentale et/ou de contrôle pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du représentant majeur, il doit présenter au juge arbitre **ou GEO** avant son départ, un autre représentant responsable majeur qui signera la feuille de changement d'adulte responsable. **Un joueur mineur devra obligatoirement prévenir son représentant responsable majeur de son absence en dehors de la salle.**

Le juge arbitre **ou GEO** doit interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant majeur à la compétition.

5.3 Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe, les règles applicables sur le site BadNet seront utilisées, à savoir la moyenne des classements des 3 meilleurs joueurs et 3 meilleures joueuses de l'équipe participant à une rencontre. Le classement pris en compte d'un joueur sera le meilleur parmi les 3 disciplines (un joueur R6/R5/R6 comptera comme R5).

5.4 Une équipe de club évoluant dans une division Départementale doit avoir, pour chaque rencontre d'une même journée, une valeur globale égale ou supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division Départementale inférieure.

5.5 Lors de sa première saison en France, un joueur étranger est considéré comme muté. L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus de 2 joueurs mutés, ni plus d'un joueur étranger non assimilé (un joueur étranger et muté cumule les deux statuts). Le nombre de joueurs assimilés pouvant être alignés n'est pas limité.

5.6 Les listes des joueurs avec leur classement seront présentes sur chaque rencontre et sur le logiciel BadNeteam.

5.7 Tout joueur d'une équipe Régionale ou d'une équipe Départementale ayant joué plus de 2 rencontres dans une division Régionale ou dans une division Départementale précise n'est plus autorisé à jouer dans les interclubs départementaux inférieurs ou inférieur à cette division Départementale précise.

5.8 Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par semaine et/ou pour la même journée (du lundi au dimanche), tous championnats interclubs confondus (Départemental ou Régional).

5.9 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline. Si l'effectif présent est inférieur à 6 (3 femmes, 3 hommes), l'article 7.14 est appliqué.

5.10 Le nombre de joueurs d'une équipe n'est pas limité aux seuls titulaires inscrits sur la feuille d'inscription fournie en début de saison. Une équipe peut jouer une rencontre sans ses titulaires (qu'avec des remplaçants).

5.11 Lorsque le chapitre 4 n'est pas respecté, les matchs concernés seront considérés comme perdus par forfait volontaire.

5.12 Un joueur, comme indiqué à l'article 2.7 et l'article 2.8, qui jouerait quand même dans une division inférieure ou au cours d'une même journée, verra tous ses matchs perdus par forfait volontaire.

6) HIERARCHIE DES JOUEURS D'UNE RENCONTRE :

6.1 Le classement des joueurs est établi selon le classement des joueurs donné par le logiciel BadNeteam pour le jour de la rencontre.

6.2 Le classement du joueur du simple 1 doit toujours être supérieur ou égal à celui du simple 2. Le classement des joueurs du mixte 1 doit toujours être supérieur ou égal à ceux du mixte 2 (moyenne des classements des deux joueurs).

6.3 A classement égal, le capitaine a le choix de la hiérarchie de ses joueurs ou paires. (le rang/CPPH n'est pas pris en compte). L'association des paires est du ressort du capitaine.

6.4 En cas de non-respect de l'article 6.1 et 6.2, les matchs seront perdus par forfait involontaire.

6.5 Dans les rencontres (comportant plusieurs matchs de SH, SD et Mixte) :

- en cas de forfait volontaire du Match 1, le joueur prévu en Match 2 jouera le Match 1) ;
- le forfait involontaire du Match 1 ou du Match 2 n'entraîne aucun changement, sauf si un remplaçant est proposé. Dans ce cas, la hiérarchie des joueurs doit être respectée conformément à l'article 6.2 (si le remplaçant est moins bien classé que le Match 2, ledit remplaçant jouera le Match 2 et le joueur initialement prévu en Match 2 jouera le Match 1).

7) DEROULEMENT DES RENCONTRES :

7.1 Le club hôte doit envoyer, 7 jours avant la journée d'interclubs, une convocation aux capitaines des équipes invitées avec copie à la CoDÉIcd et au JA/GEO ainsi qu'au Comité 05. Cette convocation fait foi pour un éventuel report de rencontre.

7.2 Le club hôte doit prévoir, des moyens informatiques (PCs + imprimantes, formulaires nécessaires pour le bon déroulement d'une rencontre qui sont envoyés par le responsable de la CoDÉIcd à la réception de la convocation) et matériel (une table pour le(s) GEO(s) et le JA le cas échéant).

Le club hôte doit obligatoirement prévoir 1 GEO de son club + un 2^{ème} GEO éventuellement d'un autre club voisin) pour tenir la table de marque en liaison avec le JA en charge de la gestion de la compétition, le cas échéant si présence de 4 clubs et plus.

7.3 Il est obligatoire au club hôte de tenir à disposition une trousse de premiers secours.

7.4 Les rencontres seront gérées par le logiciel BadNetTeam.

7.5 Pour chaque journée, la salle doit être ouverte au plus tard 30minutes avant le début des rencontres.

Les équipes étant convoquées 30minutes avant l'heure fixée de début des rencontres. Les premières rencontres débiteront à partir de 18h30 en semaine, à partir 10h00 le samedi et à partir de 9h00 le dimanche. L'horaire des rencontres suivantes dans la journée est fixé sur BadNet, mais pourra être modifié le jour même par le JA/GEO responsable de la journée et avec l'accord de tous les capitaines.

7.6 Si possible, des arbitres / compteurs de score arbitreront les matchs (avec des scorer de tennis de table qui ont été fournis par le comité).

7.7 Une réunion du JA/ GEO, avec les capitaines d'équipes, a lieu avant le début de chaque rencontre: liste des équipes, organisation des enchaînements de matchs.

7.8 Les joueurs doivent signer la déclaration de présence à la table de marque en présence du JA/GEO (voir l'article 6.9) sous la responsabilité des capitaines.

7.9 Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au JA ou au GEO, 15 minutes avant le début de chaque rencontre. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 30 minutes avant l'heure fixée de début des rencontres.

7.10 L'ordre des matchs est déterminé par le JA/ GEO, après consultation des deux capitaines.

7.11 Pour les 3 divisions, chaque rencontre comprend 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double homme
- 1 double dame
- 2 doubles mixtes.

7.12 Lors d'une rencontre, le JA/GEO peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément au chapitre 5), à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter l'article 6.2 et l'article 7.8.

7.13 Le motif du remplacement est à la seule appréciation du JA/GEO, et conforme au règlement national interclubs de remplacement d'un joueur.

7.14 Si une équipe déclare forfait pour un match, celui-ci est acquis à l'équipe adverse sur le score de 21/0, 21/0.

Un forfait est dit volontaire lorsque le joueur ou l'équipe est absent le jour de la rencontre.

Un forfait est dit involontaire lorsque le joueur est présent le jour de la rencontre mais dans l'impossibilité de jouer (blessure notamment) sans présence de remplaçant ou de compatibilité de classement.

En cas de forfait volontaire pour un match, l'équipe fautive se voit attribuer -1 point par match forfait au classement général (points de rencontre). Au-delà de 3 matchs forfaits volontaires pour une même rencontre, l'équipe est déclarée forfait volontaire (l'équipe perdante se voit alors attribuer -4 points par rencontre perdue).

Si les deux équipes déclarent forfait pour le même match, celui-ci est déclaré nul (aucun set ni de point marqué) et compté 0 point par match pour le score de la rencontre.

7.15 La CoDéIcd est seule juge du caractère volontaire d'un forfait, sur la foi notamment des justificatifs présentés les capitaines d'équipes et du rapport JA/GEO.

7.16 Toute équipe arrivant plus de 45minutes après son heure de convocation, sans prévenir, sera considérée comme forfait volontaire sur la rencontre.

7.17 A l'issue de la rencontre, le club hôte doit conserver tous les documents (feuilles de présence, de rencontre, de match, ...) au moins jusqu'à la fin de la journée suivante et envoyer sous 3 jours le fichier BadNeteam de la journée à la CoDéIcd par mail à l'adresse email du Comité 05 avec signature électronique sur la feuille de résultats, ainsi que le scan des feuilles de présence signées.

7.18 Les rencontres doivent suivre les dates proposées par le calendrier BadNet, sauf rassemblement de rencontres. Toutefois, si un club se trouve dans l'impossibilité de respecter le calendrier proposé par BadNet, il aura la possibilité de la déplacer sur une nouvelle date **UNE seule fois, après accord** des 2 capitaines **et accord** de la CoDéIcd (application de l'article 7.1). En cas de non-respect, la CoDéIcd statuera.

7.19 Une collation est vivement conseillée pour l'accueil des clubs invités.

8) VOLANTS :

8.1 Les volants, de catégorie au moins standard, homologués par la FFBaD sont à la charge des équipes de clubs (au partage). Pour l'échauffement ils sont à la charge du club hôte (volants en bon état).

8.2 Un match opposant uniquement des joueurs NC doit se jouer en plastique si un des joueurs le souhaite (uniquement valable en division ICD3).

9) RESULTAT D'UNE RENCONTRE et CLASSEMENT DES EQUIPES :

9.1 Le résultat d'une rencontre est déterminé par l'addition (l'équipe victorieuse est celle qui remporte le plus de points) des points des matchs selon le barème suivant :

- Victoire : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait involontaire : 0 point
- Forfait volontaire : 0 point

9.2 Chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points de rencontre selon le barème suivant :

- Bonus offensif (8/0) : + 1 point pour le vainqueur
- Bonus défensif (3/5) : + 1 point pour le perdant
- Victoire : 5 points
- Egalité : 3 points
- Défaite : 1 point
- Forfait volontaire d'un match -1 point
- Forfait volontaire d'une équipe : -4 points (pas de bonus offensif possible dans ce cas !)

9.3 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres (l'équipe victorieuse est celle qui remporte le plus de points de rencontres selon l'article 9.2).

9.4 S'il y a égalité de points de rencontres entre 2 ou plusieurs équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres; si l'égalité persiste, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus, sur l'ensemble des rencontres.

9.5 Tous les matchs d'une rencontre doivent être joués, même si le résultat de la rencontre est déjà acquis.

9.6 Lorsqu'une équipe n'a pas joué au moins le tiers de ses rencontres, les résultats intervenus lors des rencontres précédemment jouées ne sont pas pris en compte pour le classement des autres équipes.

10) SANCTIONS : (erreurs fréquentes à ne pas commettre)

10.1 Pas de GEO licencié dans le club.

10.2 Non-participation à une journée.

10.3 Envoie des convocations hors délai.

10.4 Défaut de GEO.

10.5 Table de marque non tenue par le 2^{ème} GEO.

10.6 Non-respect concernant les maillots.

10.7 Non-respect concernant les volants.

10.8 Non-respect concernant les hiérarchies.

10.9 Saisies des rencontres hors délai.

11) RECLAMATIONS ET LITIGES :

11.1 Les joueurs, capitaines ou clubs concernés peuvent porter réclamation sur le rapport du JA/GEO ou encore dans les sept jours suivant la rencontre auprès de la CoDéIcd.

11.2 La CoDéIcd reçoit en première instance, pour statuer, toute requête des joueurs, capitaines ou clubs concernant ce championnat. Elle transmettra autant que besoin aux commissions ad hoc (réclamations et litiges ou discipline de la ligue PACA).

11.3 Les joueurs, capitaines ou clubs ont la possibilité de faire appel des décisions de la CoDéIcd ou des commissions ad hoc de la ligue PACA comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la Fédération.

12) PREVISIONS POUR LES SAISONS FUTURES :

12.1 Le Comité 05 n'imposera pas de contraintes supplémentaires au niveau des Officiels Techniques durant cette olympiade 2016/2020.

13) REGLEMENT DES AMENDES :

13.1 Les amendes doivent être réglées sous 1 mois une fois le courrier officiel du Comité 05 (ou par email) reçu par le club.

13.2 Tout club n'ayant pas réglé, dans les délais impartis, ses amendes en rapport avec les interclubs départementaux, se verra refuser l'inscription de ses joueurs sur toutes les manifestations organisées par le Comité 05 à venir.